



Quelle modalité contre une expertise mal faite

Par **instit de 56 ans**, le **16/11/2017** à **18:23**

bonjour

j'ai demandé à un avocat son aide pour juger une carrière dans le cadre d'un supposé harcèlement moral.

le cabinet d'avocat qui s'en est occupé a passé 8 heures sur mes dossiers ; 30 ans de carrière l'instituteurs et a effectué un travail de repere chronologique; ponctué de petites erreurs.

Je conteste la facture et l'autre jour au tribunal la présidente m'a dit que je m'y prenais mal sur le fond.

Comment contester alors le travail écrit d'un avocat sur un dossier de harcèlement moral?

Je considère moi que le travail a été mal fait et qu'il est très incomplet: car l'expertise ne parle pas du déroulement de ma carrière (seulement 3 notes négatives en trente ans de carrière, sans visite de soutien ou autres aide par rapport à mon travail) ; l'expertise ne parle pas non plus de ma santé ni n'a demandé d'expertise à ce sujet.

Alors qu'une expertise faite par un médecin du travail de 2016 a reconnu une maladie professionnelle (angoisse, dépression ...) depuis 2010 .

Le H M se reconnaissant surtout sur ces critères dont ne parle pas l'expertise du cabinet d'avocats.

Comment contester alors ce travail?

merci de vos réponses.

instit de 56 ans en fin de carrière

Par **morobar**, le **17/11/2017** à **09:24**

Bonjour,

Il est impossible de répondre à une telle question.
Vous pouvez vous adresser au bâtonnier en vue d'examen de vos griefs.
Ceci dit le médecin du travail n'est pas qualifié pour la reconnaissance d'une maladie professionnelle.

Par instit de 56 ans, le 17/11/2017 à 10:01

bonjour

le medecin du travail , agréé par l'education nationale, a émis une expertise ... je suis passé en commission de reforme qui me disait que ma maladie ne correspondait pas aux maladies professionnelles reconnues par la securité sociale .. mais j'ai répondu que la dépression etait reconnue aujourd'hui. Cette maladie a ete reconnue comme maladie professionnelle par mon employeur.